

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_11**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle des Solidarités, Cohésion Sociale et CCAS**

**Objet : Attribution et Versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy Ondaine – Année 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-2121-29 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2541-12, 10<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant que l'Association Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy Ondaine a organisé une Journée Nationale des Parcours du Cœur le 05 et 06 avril 2024,

Considérant qu'une demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle au titre de l'année 2024 a été déposée auprès du CCAS par l'Association Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy Ondaine,

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 750 € au titre de l'année 2024 à l'Association Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy Ondaine,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget concerné,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240917\_11**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

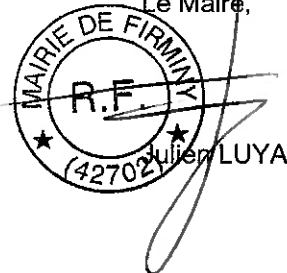
- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 750 € au titre de l'année 2024 à l'Association Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy Ondaine,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget concerné,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 17 septembre 2024,

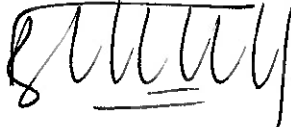
La Secrétaire de séance

  
Chantal PORTAILLER

Le Maire,

  
MAIRIE DE FIRMINY  
R.F.  
42702 Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 19 Septembre 2024.....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024**

**Attribution et Versement d'une subvention de fonctionnement  
exceptionnelle à l'association Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et  
Santé Firminy Ondaine – Année 2024**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 10 Septembre 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 17 Septembre 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19h21), M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme GIL Nathalie à Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 21) à Mme MOUNIER Béatrice, M. ZEDDA Marc à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, M. MENDES José à M. CHARTRON Jean-Paul.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme PORTAILLER Chantal.

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres absents :  
Nombre de votants : 33

